

Accès des docteurs en droit à la magistrature : « une grave régression » (France Universités)



© DR Media Raw Stock



Écoutez cet article

Powered by Podle

00:00

00:00  

« La limitation de l'accès des docteurs en droit à la magistrature constitue une grave régression pour notre pays », déclare France Universités le 10/10/2023. La conférence s'exprime sur le remplacement du recrutement sur titre des titulaires d'un doctorat par une dispense des épreuves d'admissibilité des doctorants en droit, dans le cadre du troisième concours de l'École nationale de la magistrature.

Cette disposition a été entérinée par un amendement dans le projet de loi organique relatif à « l'ouverture, la modernisation et la responsabilité du corps judiciaire », approuvé en commission mixte paritaire le 05/10. Le texte vise notamment à réformer les voies d'accès à la magistrature avec l'ambition de recruter 8 500 magistrats d'ici la fin du quinquennat.

« Ce projet de loi est empreint d'une défiance vis-à-vis de la formation doctorale, et s'inscrit en contradiction avec toutes les initiatives visant à valoriser le plus haut diplôme national et à améliorer l'insertion professionnelle des docteurs depuis la loi Fioraso », indique France Universités.

« Le texte prévoyait au départ l'abrogation du recrutement sur titre, notamment accessible aux doctorants et docteurs en droit, sans contrepartie. Cette évolution est apparue aussi incompréhensible qu'injustifiée aux yeux des présidentes et présidents d'université et des doyens des UFR (Unité de formation et de recherche) de droit. Elle témoigne d'une crispation sur des intérêts corporatistes d'un autre âge, qui non seulement ne sert pas l'intérêt général, mais fragilise l'attractivité de la France. »

Un amendement porté par les députés Renaissance Sacha Houlié, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Guillaume Gouffier Valente et Caroline Abadie, et travaillé avec France Universités, a modifié cette abrogation.

« Nécessité d'une doctrine de recrutement susceptible de favoriser l'intégration de profils juridiques très spécialisés »

« Si la commission mixte paritaire a validé le principe de l'ouverture du troisième concours aux docteurs en droit avec des épreuves aménagées, elle conditionne néanmoins cette ouverture à l'obtention, en sus, d'un second diplôme d'études supérieures », indique France Universités.

« La valorisation du doctorat en droit s'inscrit en conformité avec les recommandations du Comité des États généraux de la justice de 2022 piloté par [Jean-Marc Sauvé](#), qui insistait sur la nécessité d'une doctrine de recrutement susceptible de favoriser l'intégration de profils juridiques très spécialisés, formés par la recherche pluridisciplinaire et porteurs d'expertises pointues pour compenser les déficits relevés en juridiction. »



France Universités

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés. Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Associations, réseaux

Général

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales. • Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions. • Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.
Membres	Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Présidence	<p>Bureau élu en décembre 2022 composé de :</p> <p>Président : Guillaume Gellé</p> <p>Vice-présidents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dean Lewis • Virginie Dupont

Chiffres clés

Personnels

- Une équipe permanente : 27 personnes.
- Des conseillers et consultants : 7 personnes.

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - MàJ le 14/01/2022 à 15:46



Ecole Nationale de la Magistrature (ENM)

Catégorie : Écoles spécialisées

Général

Date de création	1958
Statut	Établissement public à caractère administratif
Tutelles	Garde des sceaux, ministre de la justice
Siège	<ul style="list-style-type: none">• Siège : Bordeaux• Implantation à Paris
Missions et objectifs	Unique école de formation des magistrats de l'ordre judiciaire en France, sa mission est d'assurer le recrutement et la formation professionnelle des auditeurs de justice, ainsi que la formation continue des magistrats en poste
Direction	Directrice : Nathalie Roret (début du mandat : octobre 2020)

Fiche n° 4070, créée le 29/04/2016 à 09:46 - MàJ le 24/04/2023 à 18:05

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »